

Contrat de location meublée à l'année

Entre les soussignés :

Le Bailleur Nom : Florian LASSENAY

Adresse : 23 rue Grand Jean

Téléphone : 0651259896

E-mail : lassenay@gmail.com

Le(s) locataire(s) : Nom :

Identité : **{{Pièce d'identité, numéro}}**

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Article 1 : Objet du contrat

Le bailleur loue au locataire, qui accepte, les locaux suivants en tant que location meublée à usage de résidence principale :

- Adresse du logement : 23 rue Grand Jean 40220 Tarnos
- Type : Maison individuelle meublée
- Superficie : 85m2
- Nombre de pièces principales : 5
- Capacité d'accueil : 6 personnes
- **Descriptif détaillé : voir Annexe 1**

La liste complète du mobilier est annexée au présent contrat (Annexe 1).

Article 2 : Date d'effet et durée

La location est consentie pour une durée déterminée de 1 an :

- Début :/..../2025
- Fin : /.... /....
- Durée totale : 365 jours (compris entre 3 et 15 jours)

À l'expiration, le contrat sera reconduit tacitement pour la même durée, sauf préavis.

Article 3 : Loyer et charges

- Le loyer mensuel est fixé à **1600 euros**
 - Les charges récupérables sont fixées à **200 euros** / mois.
 - Le locataire paiera le loyer à terme à échoir, chaque mois, par **virement**.
-

Article 4 : Dépôt de garantie

Le locataire verse à la signature du présent contrat un dépôt de garantie d'un montant de **montant_max_2_mois_de_loyer euros**.

Article 5 : Obligation des parties

Bailleur : - Délivrer un logement décent et équipé (conforme à la liste du mobilier annexe). - Effectuer les réparations qui lui incombent.

Locataire : - Payer le loyer et les charges. - Assurer le logement (joindre attestation d'assurance chaque année). - User paisiblement des locaux et du mobilier.

Article 6 : Résiliation

Le locataire peut résilier le bail à tout moment avec un préavis d'un (1) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bailleur ne peut donner congé qu'à l'échéance du contrat, avec un préavis de trois (3) mois et pour un motif légitime.

Article 7 : État des lieux

Un état des lieux est établi contradictoirement à l'entrée et à la sortie du locataire.

Article 8 : Annexes

- Annexe 1 : Inventaire du mobilier - Annexe 2 : État des lieux d'entrée - Annexe 3 : Diagnostic de performance énergétique - Annexe 4 : Assurance locataire

Fait à **ville**, le **date**

Le bailleur, Signature

Le(s) locataire(s), Signature